

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2021.

PRESENTS (11) : BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DANJEAN Pierre, DUC Pierre, DUPAS Jean-Pierre, GENTAS Dominique, GRILLOT Isabelle, JEANDOT Julie, MOUREZ Jean-Christophe.

Invité : pour le point n°1 : M. Joël CHAMBARD, président de l'Amicale des Loups de BLOIS.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUC.

Le compte-rendu du conseil municipal (CM) du 30 avril est approuvé à l'unanimité des élus qui signent le registre des délibérations.

1° Restauration téléphérique porte-lait :

M. le Maire informe les élus que la Commune a obtenu 75% de subventions (29.970€ de l'Etat, 24.975€ du Département et 19.880€ de la Région). L'autofinancement communal s'élève donc à 25%. Il sera largement couvert par l'appel aux dons lancé par convention avec la Fondation du Patrimoine (actuellement 17.000€ récoltés). La banque Crédit Agricole s'est également engagée à verser 10.000€. Finalement, le reste à charge sera donc probablement très faible, voire nul.

M. le Maire, donne la parole à M. Joël CHAMBARD (qui avait accueilli les entreprises spécialisées sur site) afin qu'il expose les deux projets techniques en concurrence. Celui-ci confirme la contribution financière du comité des fêtes des Loups de Blois si nécessaire.

M. le Maire évoque ensuite les capacités financières des deux sociétés.

Après le départ de M. CHAMBARD, les élus débattent et retiennent à l'unanimité (11 voix pour) l'entreprise MND de CHAMBERY pour un devis de 99.900€ H.T.

2° Gestion du cimetière :

M. le Maire rappelle le contexte local (exiguïté du cimetière, manque de places, obligation légale de répondre aux demandes d'inhumation, nouvelles attentes des familles (sépultures cinéraires), etc... Il expose ensuite le travail de la commission cimetière créée à cet effet.

Cette dernière a engagé une démarche de recensement des intentions auprès des familles. Elle a également prévu de proposer des concessions particulières (payantes) pour les caveaux et les cavurnes (tombes spécifiques accueillant les urnes funéraires).

Un plan du cimetière ainsi qu'un relevé des sépultures ont été réalisés.

L'idée générale est l'amélioration de la gestion au bénéfice des familles. Le produit des éventuelles concessions à venir sera exclusivement consacré à l'embellissement et à la mise en sécurité du cimetière.

Le Maire explique également les conditions de reprise légale des sépultures abandonnées par les familles et l'obligation d'entretien pour ces dernières.

L'exposé du Maire entendu, le CM par 9 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

- *adopte le règlement municipal du cimetière qui fera l'objet d'un arrêté,
- *retient le principe des concessions pour caveaux, cavurnes et cases de columbarium,
- *en fixe les tarifs,
- *valide les conditions de reprise des sépultures abandonnées,
- *fixe au 1 juillet 2021 la mise en œuvre de ce règlement.

Le Maire précise que le règlement sera consultable en mairie. Les demandes de concessions seront à formuler lors des permanences du secrétariat.

3° Renouvellement du bail de chasse :

M. MOUREZ quitte la séance en raison d'un impératif familial.

M. le Maire informe les élus qu'il a rencontré les chasseurs conformément à ce qu'il avait indiqué lors du précédent conseil.

Ceux-ci sont prêts à honorer les termes du précédent bail qui prévoyait l'entretien des lignes de parcellaire forestier et d'une partie des chemins communaux.

Conformément au bail en vigueur et à la décision précédente du CM de revaloriser le bail de chasse, M. le Maire met au vote les modalités suivantes :

*soit un loyer de 600€ annuel avec entretien des lignes et chemins (gyrobroyage mécanique et/ou nettoyage manuel),

*soit un loyer annuel de 800€.

Après débat, le CM par 5 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention :

*décide de renouveler le bail à l'ACCA de BLOIS-SUR-SEILLE pour 3 ans (2021-2024),

*fixe le loyer annuel à 600€ avec obligation d'entretien des lignes et chemins désignés par le Maire.

*autorise le Maire à signer le bail en ces termes.

4° Informations sur les commissions de la Communauté de Communes Bresse-Haute Seille (CCBHS). (thèmes abordés) :

Environnement : lutte contre une espèce invasive (la jussie) dans un étang, diagnostic aviaire, projet alimentaire territorial (projet bio cantines scolaires), plan paysage, projet Grand Site de France, voie verte, équipe verte Aménagement du territoire : SPANC (coût réel des prestations, RPQS), GEMAPI. Culture : Pierre DANJEAN annonce sa démission de cette commission ainsi que de celle du SICTOM, en raison d'un accroissement notable de son activité professionnelle. Voirie : mise en œuvre de la 1^o tranche des travaux de réfection du Mont des Chaumoises, la seconde phase aura lieu d'ici un an.

5° Organisation des élections départementales et régionales :

M. le Maire redonne l'ensemble des directives concernant l'organisation et le déroulement des élections des 20 et 27 juin prochains.

Pour rappel, les électeurs ne pouvant être présents peuvent donner procuration sur le site internet « maprocuration.gouv.fr » ou en se rendant en gendarmerie ou à la police nationale.

6° Questions diverses :

6.1 : Remplacement de M. Pierre DANJEAN dans les instances extra-communales.

Suite au retrait de M. Pierre DANJEAN, il convient de pourvoir à son remplacement, notamment en ce qui concerne le SICTOM : M. Dominique GENTAS se porte volontaire comme délégué suppléant : validation à l'unanimité des présents (9).

Concernant la commission culture intercommunale, l'un ou l'autre des conseiller pourra éventuellement faire acte de candidature prochainement.

6.2 : Remplacement d'un radiateur à la mairie.

Après étude de deux devis présentés par M. le Maire, le CM décide à l'unanimité de retenir l'entreprise FAVIER pour un montant de 432,52€.

6.3 : Contrôle des extincteurs.

M. le Maire annonce que le prestataire habituel (Ets FEUVRIER) effectuera cette maintenance le mercredi 9 juin matin prochain en compagnie de M. Hervé CHAMBARD. Les extincteurs placés sur les façades privées devront être accessibles en extérieur. L'extincteur de La Grange Parrot sera également contrôlé à cette occasion.

6.4 : Vente d'une coupe de bois.

M. le Maire indique qu'une vente de grumes a été organisée par l'ONF et validée par la Mairie aux Granges de Ladoye pour une valeur de 2600€. Du bois d'affouage pourra être proposé à l'automne.

6.5 : Schéma de défense incendie.

M. le Maire informe les élus qu'une visite conjointe a été organisée fin avril aux deux Chaumoises avec la technicienne du SIDEDEC afin de répertorier les citernes privées qui pourraient contribuer à organiser la défense incendie des hameaux.

6.6 : Repas républicain du 14 juillet.

Les élus s'interrogent sur la faisabilité du repas traditionnel du 14 juillet, notamment en considérant les contraintes de distanciation sociales imposées. Une consultation informelle de la population sera engagée en vue de confirmer ou d'infirmer cette manifestation citoyenne.

6.7 : Réserve de pêche.

M. le Maire précise qu'un remplacement des plaques signalant la réserve de pêche de cœur de village et du bief des Exterpois vient d'être réalisé par le garde-pêche de la Gaule Lédonienne accompagné de M. Dominique GENTAS, délégué environnement.

6.8 : Projet de restructuration de l'entreprise publique EDF.

M. le Maire communique une brochure de présentation transmise aux mairies par les personnels EDF concernant un projet gouvernemental de réforme de l'entreprise publique. Ce plan viserait à scinder l'entreprise en trois entités distinctes dont au moins une deviendrait privée à part entière. Soucieux de l'intérêt public de l'établissement et de ce qui en découle (qualité du service, tarifs, etc...), les élus souhaitent s'associer à la motion de soutien sollicitée par les personnels.